

Sous la direction de Julien Cahon et Youenn Michel

ENSEIGNEMENT ET RÉFORMES

Refus et refusés d'école

Préface de Pierre Kahn et Bruno Poucet

PUG

Refus et refusés d'école

Décrochage scolaire, absentéisme, éducation à domicile, école privée hors contrat, de l'éducation séparée à l'inclusion scolaire, les refus d'école interrogent de façon pressante le monde éducatif contemporain.

C'est sur leur histoire longue, complexe, et jusqu'alors méconnue, que ce livre propose de revenir. Dans une logique interdisciplinaire, l'ouvrage montre la multiplicité des formes et des significations des refus d'école, ainsi que l'attitude et les réponses de l'État éducateur face à ces diverses conduites contestataires. Il questionne les résistances à l'ordre scolaire, les refus de la forme de l'école, la mise en place de dispositifs éducatifs alternatifs, ou encore la nature du débat public. Au-delà des acteurs et chercheurs de l'éducation, ce sujet sensible interpelle la société tout entière, car il questionne les principes fondamentaux de notre système éducatif.

Julien Cahon est maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Picardie Jules-Verne (laboratoire CAREF) et rédacteur en chef adjoint de la revue *Carrefours de l'éducation*.

Youenn Michel est maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Caen-Normandie (laboratoire CIRNEF).

Contribuent à l'ouvrage: **Marie-Charlotte Allam, Sabria Benzarti, Angélique Blanc-Serra, Samuel Boussion, Chantal Dhennin-Lalart, Catherine Dorison, Ismail Ferhat, Yann Forestier, Mathias Gardet, Xavier Pons, Bruno Poucet, Ronan Richard, André-D. Robert, Jean-Yves Seguy, Sylvain Wagnon.**

Refus et refusés d'école



Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Ouvrage publié avec la participation financière du conseil scientifique de l'Université de Picardie Jules-Verne et sa commission recherche, du laboratoire CAREF de l'Université de Picardie Jules-Verne et de l'Association transdisciplinaire pour les recherches historiques sur l'éducation (ATRHE).

Conception graphique de la couverture: Corinne Tourrasse

Relecture: Eline Susset, *La Relectrice ad hoc*

Maquette intérieure et mise en page: Catherine Revil

© Presses universitaires de Grenoble, janvier 2020

15, rue de l'Abbé-Vincent – 38600 Fontaine

pug@pug.fr / www.pug.fr

L'ouvrage papier est paru sous la référence ISBN 978-2-7061-4560-5

ISBN 978-2-7061-4564-3 (*e-book PDF*)

ISBN 978-2-7061-4573-5 (*e-book ePub*)

Sous la direction de Julien Cahon et Youenn Michel

Refus et refusés d'école

France, XIX^e-XXI^e siècle

Préface de Pierre Kahn et Bruno Poucet

PUG

**La collection « Enseignement et réformes »
est dirigée par Pierre Kahn.**

Comité scientifique

Michaël Attali, université de Rennes 2 • Renaud d'Enfert, université Picardie Jules-Verne • Ismaël Ferhat, université Picardie Jules-Verne • Bruno Garnier, université Pasquale-Paoli de Corse • Laurent Gutierrez, université de Paris Nanterre • Rita Hofstetter, université de Genève • Jérôme Krop, université d'Artois • Youenn Michel, université de Caen Normandie • Frédéric Mole, université de Genève • Dominique Ottavi, université Paris-Ouest Nanterre • André Robert, université Lyon 2 • Rebecca Rogers, université Paris Descartes • Antoine Savoye, université Paris 8.

DANS LA MÊME COLLECTION

- Béatrice Finet, *La Shoah racontée aux enfants, une éducation littéraire?*, 2019
- Catherine Dorison, Jean-Pierre Chevalier, Anissa Belhadjin, Marie-Laure Elalouf, Maryse Lopez, *Des écoles normales à l'ESPE. Témoignages de formateurs*, 2018
- Xavier Riondet, Rita Hofstetter et Henri Louis Go (dir.), *Les acteurs de l'Éducation nouvelle au XX^e siècle. Itinéraires et connexions*, 2018
- Sébastien-Akira Alix, *L'éducation progressiste aux États-Unis. Histoire, philosophie et pratiques (1876-1919)*, 2017
- André D. Robert, *L'École en France de 1945 à nos jours*, 2^e édition augmentée (1^{re} édition 2010), 2015
- Patricia Legris, *Qui écrit les programmes d'histoire?*, 2014
- Laurent Gutierrez, Laurent Besse et Antoine Prost (dir.), *Réformer l'école. L'apport de l'Éducation nouvelle (1930-1970)*, 2012
- Renaud d'Enfert et Pierre Kahn (dir.), *Le Temps des réformes. Disciplines scolaires et politiques éducatives sous la Cinquième République. Les années 1960*, 2011
- Renaud d'Enfert et Pierre Kahn (dir.), *En attendant la réforme. Disciplines scolaires et politiques éducatives sous la Quatrième République*, 2010
- Marie-France Bishop, « Racontez vos vacances... ». *Histoire des écritures de soi à l'école primaire (1882-2002)*, 2010
- Laurent Gutierrez, Catherine Kounelis (dir.), *Paul Langevin et la réforme de l'enseignement*, 2010

Les auteurs

Marie-Charlotte Allam, doctorante en science politique (PACTE, Université Grenoble-Alpes).

Sabria Benzarti, doctorante en sciences de l'éducation (CREHS, université d'Artois).

Angélique Blanc-Serra, docteure en sciences de l'éducation (ECP, université Jean Monnet Saint-Étienne), ATER à l'université de Caen Normandie.

Samuel Boussion, maître de conférences en sciences de l'éducation (CIRCEFT, université de Paris 8).

Julien Cahon, maître de conférences en sciences de l'éducation (CAREF, université Picardie Jules-Verne).

Chantal Dhennin-Lalart, docteure en histoire contemporaine (HLLI, université du Littoral-Côte-d'Opale).

Catherine Dorison, maître de conférences en sciences de l'éducation (EMA, université de Cergy-Pontoise).

Ismail Ferhat, maître de conférences en sciences de l'éducation (CAREF, université Picardie Jules-Verne).

Yann Forestier, docteur en histoire contemporaine (CAREF, université de Picardie Jules-Verne).

Mathias Gardet, professeur des universités en sciences de l'éducation (CIRCEFT, université de Paris 8).

Youenn Michel, maître de conférences en sciences de l'éducation (CIRNEF, université de Caen Normandie).

Xavier Pons, maître de conférences en sociologie (LIPHA-PE, université Paris-Est Créteil Val-de-Marne).

Bruno Poucet, professeur des universités en sciences de l'éducation (CAREF, université de Picardie Jules-Verne).

Ronan Richard, docteur en histoire contemporaine (CERHIO, université de Rennes 2).

André D. Robert, professeur des universités émérite en sciences de l'éducation (ECP, université Lyon 2).

Jean-Yves Seguy, maître de conférences en sciences de l'éducation (ECP, université Jean Monnet Saint-Étienne).

Sylvain Wagnon, professeur des universités en sciences de l'éducation (LIRDEF, université de Montpellier).

Remerciements

Merci à celles et à ceux qui ont participé directement au financement de cet ouvrage. Merci à celles et ceux qui ont porté l'ensemble de l'organisation matérielle du colloque qui a rendu possible cette publication : merci à l'Université de Picardie Jules-Verne et à sa commission recherche, merci à l'INSPE de l'académie d'Amiens Hauts-de-France, à l'UFR de sciences humaines et sociales de l'Université de Picardie Jules-Verne et à l'ATRHE, merci à Ophélie Akzu-Vicart, gestionnaire du CAREF, à l'équipe d'organisation, Dominique Bret, Julien Cahon, Ismail Ferhat, Alain Maillard, Pierre Kahn, Bruno Poucet, et à la directrice de l'UFR SHS de l'UPJV, Christine Berzin.

Préface

PIERRE KAHN ET BRUNO POUCKET

C'est dans un lieu chargé d'histoire que s'est déroulé, les 1^{er} et 2 juin 2017, le colloque dont cet ouvrage est issu : le logis du gouverneur de Picardie qui a accueilli, à deux pas de la cathédrale, le roi Henri IV lors du siège d'Amiens en 1598, d'où son nom de « Logis du Roy ». Les Amiénois partisans de la Ligue (catholiques intégristes dirait-on aujourd'hui) avaient refusé le roi parce que c'était un protestant déguisé en catholique, du moins à leurs yeux. Ils devinrent alors des « refusés » du roi : on se mit à les surveiller étroitement par des moyens militaires. L'on construisit ainsi une citadelle à la porte nord de la ville, citadelle qui, ironie du sort, est devenue le lieu d'implantation d'une partie de l'université.

C'est ainsi dans ce qui est aujourd'hui devenu un lieu de savoir que s'est tenu le colloque sur les refus d'école dont le présent livre est issu. Ce colloque était le résultat de la rencontre de deux entités : un laboratoire de recherche de sciences de l'éducation, le CAREF (Centre amiénois de recherche en éducation et formation) dont l'un des thèmes historiques est la sociohistoire de l'éducation et une association, créée en 2011, l'ATHRE (Association transdisciplinaire pour les recherches historiques en éducation), qui a pour but de fédérer et de faire se rencontrer les chercheurs qui pratiquent l'histoire de l'éducation, en utilisant les méthodes habituelles de l'histoire. Le CAREF a l'habitude d'organiser des colloques et pas uniquement en sociohistoire de l'éducation : colloques nationaux sur l'enseignement privé, sur l'enseignement de la philosophie, sur l'histoire de l'académie, sur la laïcité, sur « les gauches et l'éducation », sur les « utopies éducatives », sur le Cinquantenaire de l'académie d'Amiens et sur le Cinquantenaire du colloque d'Amiens, sur le recteur Mallet, sur la « Réussite éducative en Picardie », sur les rapports au savoir ; internationaux sur la sociologie critique, sur l'adolescence et sur les expériences d'apprentissage. Les colloques sont en effet indispensables à la vie scientifique : ils permettent au-delà de la confrontation des idées, de la découverte de perspectives nouvelles, de se rencontrer, d'échanger,

tout simplement. Par ailleurs, en partenariat avec le rectorat de l'académie d'Amiens, un prix Robert Mallet d'histoire de l'éducation sous la présidence d'Antoine Prost est remis tous les deux ans. Deux membres de l'ATRHE ont été couronnés. Le CAREF a engagé depuis sa création en 2011 une dialectique et une interaction entre le local et l'international, entre l'individuel et le collectif, le singulier et l'universel. Cette interaction est féconde et nous permet de produire des travaux de recherche variés en sciences de l'éducation, aussi bien sur la sociologie comparée des systèmes éducatifs, sur la philosophie qui les organise, mais aussi sur l'histoire des politiques éducatives, des disciplines scolaires, les apprentissages et les didactiques, pas uniquement disciplinaires et la dimension psychique de nos actes. Ce laboratoire est enfin le soutien d'une revue internationale francophone, *Carrefours de l'éducation*, fondée il y a vingt ans, dans laquelle nombre de chercheurs de l'ATHRE ont publié.

L'ATHRE a, pour sa part, favorisé une synergie nationale et internationale avec les chercheurs qui travaillent d'un point de vue historique en éducation : organisation de colloques, de journées d'études, de séminaires, mobilité de jeunes chercheurs, contribution à la publication d'ouvrages, comme c'est le cas aujourd'hui. Après Gennevilliers (« Éducation et identités. Perspectives historiques », 2013) et Corte (« Histoire des éducations dans et hors l'école », 2014), avant Genève (« Passages, transferts, trajectoires en éducation », 2019) et Lyon (« Histoire de l'enseignement supérieur, XIX^e-XXI^e siècles », 2021), c'était le troisième colloque organisé par l'ATHRE en partenariat avec une équipe de recherche.

Les différents éclairages proposés dans cet ouvrage montrent la diversité historique des formes prises par les refus d'école : refus de l'ordre scolaire comme tel ou refus des formes qu'il a pu prendre ; conduites d'évitement ou contestations explicites. Ils montrent également que c'est parfois l'école qui a refusé la scolarisation au moins de certains enfants (notamment handicapés ou déviants). Ils montrent enfin que les refus d'école, dans la variété de leurs formes historiques, ne sont pas l'apanage des sociétés hyperscolarisées actuelles, ni, donc, le symptôme alarmant de la fin d'un âge d'or de l'école, la fin d'un processus de consentement scolaire progressif, continu et de plus en plus en plus unanime entamé depuis deux ou trois siècles.

Tel est d'ailleurs l'intérêt profond, ultime de cet ouvrage, au-delà de l'intérêt scientifique particulier des différentes approches qu'il propose : soumettre au prisme de l'histoire une question vive du monde éducatif contemporain, confronté à la volonté de *homeschooling* de certains parents ou au décrochage scolaire des élèves ; et nous aider par là, peut-être, à mieux comprendre

les problèmes auxquels ce monde doit faire face, ou au moins à se déprendre de l'illusion qu'ils sont nés de toutes pièces avec lui.

Un dernier mot : issu d'un colloque, l'ouvrage n'en est pas pour autant les actes, la simple retranscription écrite de diverses « communications ». Il en est plutôt la recomposition raisonnée. Il s'agit d'un ouvrage structuré, organisé et qui se lit comme tel, même si le lecteur n'a pas assisté au colloque. Témoin d'un moment d'échanges intellectuels, ce livre se veut surtout l'expression d'une avancée scientifique dans la réflexion sur les refus ou les refusés d'école. Remercions Julien Cahon et Youenn Michel d'avoir été les artisans de sa mise en œuvre.

Introduction

De l'école buissonnière au décrochage scolaire : chemins de traverse ?

JULIEN CAHON

« Un nombre important de garçons et de filles (un tiers de chaque classe d'âge selon les estimations courantes) ne semblent pas en mesure de bénéficier des enseignements de second degré dispensés par les lycées et les CEG. On considère parfois que ces prévisions correspondent à un fait irréductible, inscrit dans la nature des choses. Certains adolescents moins doués seraient tout simplement inaptes à recevoir la formation générale qui tend à devenir la norme dans nos sociétés industriellement développées¹. »

13

Ce constat, dressé en 1963 par le psychosociologue Gilles Ferry en introduction d'un numéro spécial de la revue *L'Éducation nationale* – dont il est rédacteur en chef – intitulé « Attardés ou malmenés ? » et consacré aux classes de transition, pointe en creux la situation de ces élèves auxquels est refusée une scolarité dans les structures ordinaires de l'école. Comme le rappelle Catherine Dorison dans ce livre, l'histoire des refusés d'école remonte en réalité à la fin du XIX^e siècle, alors que « l'École d'État conquiert la France », d'après le titre de l'ouvrage de J.-M. Chapoulié². Il y a là un étonnant paradoxe avec l'obligation d'instruction imposée par la loi du 28 mars 1882, car l'État central affirme parallèlement une forte volonté de contrôle sur les enfants qui échappent à l'emprise scolaire, ceux que l'inspecteur d'académie en poste à Amiens en 1887 appelle les « insoumis³ »

1. Gilles Ferry, « Attardés ou malmenés ? », *L'Éducation nationale*, n° 21, 6 juin 1963, p. 1.

2. Chapoulié, J.-M. (2010), *L'École d'État conquiert la France. Deux siècles de politique scolaire*, Rennes : PUR.

3. Archives départementales (AD) Somme, *Bulletin départemental de l'enseignement primaire*, n° 10, octobre 1887, p. 390 : M. Giroud, « Rapport sur la situation de l'enseignement primaire dans le département de la Somme pendant l'année scolaire 1886-1887 ». Nous remercions Maryse Cuvillier, docteure en sciences de l'éducation et chercheuse associée au CAREF, de nous avoir signalé cette référence.

et que Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique (1890-1892, 1898), nomme les « enfants hors la loi » (hors-la-loi scolaire)⁴.

Longue durée et pluridisciplinarité pour un regard contemporain sur les refus d'école

Ces questions renvoient aussi à des enjeux contemporains du système éducatif, que l'on songe aux controverses récentes autour de l'absentéisme scolaire, au décrochage scolaire⁵ ou à l'inclusion scolaire⁶. Cet exemple illustre par ailleurs l'approche choisie pour appréhender, dans le cas français, un objet qui reste complexe et relativement peu étudié, dont l'utilisation sémantique est récente et a pu recouvrir des terminologies, des déclinaisons, des sens et des utilisations divers. Il s'agit donc d'en analyser la profondeur historique, entre héritages du passé et enjeux du présent, la multiplicité de ses formes et évolutions (Partie 1), ainsi que la perception qu'en ont les acteurs de l'éducation et les réponses qu'ils apportent, entre logiques d'État et réalités locales (Partie 2), de la fin du XIX^e au début du XXI^e siècle. En effet, l'ensemble de l'ouvrage se focalise sur le moment « moderne » du projet de scolarisation, car questionner les refus d'école en historien, c'est d'abord se demander si, et jusqu'où, une telle formulation est fondée en dehors de l'injonction scolaire qui caractérise notre société, dans la mesure où c'est sur fond de cette injonction que les conduites de refus ou les contestations diverses de la forme scolaire prennent sens. Doit-on situer un tel sujet dans le cadre plus large du processus de scolarisation, de l'évolution des conditions de vie des enfants et de la mise en place d'un contrôle social depuis l'époque moderne⁷? Peut-on et en quel sens parler de refus d'école avant l'obligation d'instruction, voire avant la généralisation d'une scolarité prolongée pour toute une classe d'âge?

Trois contextes jalonnent ainsi les deux parties de l'ouvrage : l'école de la III^e République, le moment de la massification-démocratisation du second XX^e siècle et le temps présent. Il reprend, en les enrichissant, une partie des communications d'un colloque éponyme, qui s'est tenu à Amiens

4. Voir le chapitre 3.

5. CNESCO (2017), *Comment agir plus efficacement face au décrochage scolaire ?*, Paris : MEN, CIEP, Sorbonne universités.

6. Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, article 2.

7. Ariès, P. (1960), *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris : Plon ; Foucault, M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard.

les 1^{er} et 2 juin 2017, sous l'égide de l'ATRHE et du CAREF, laboratoire de l'université de Picardie Jules-Verne. La présente publication n'est donc pas la pure et simple reproduction du déroulement de ces deux journées, mais un véritable ouvrage, construit en se détachant de la logique qui avait présidé à l'élaboration du colloque, et rassemblant douze contributions d'universitaires confirmés et de jeunes chercheurs de divers horizons disciplinaires (histoire, sciences de l'éducation, science politique, sociologie).

Refus(és) d'école : le côté obscur du passé de l'institution scolaire ?

Quatre enjeux majeurs parcourent l'ensemble de ces chapitres : ils sont autant un essai de typologie qu'une esquisse de définition des refus d'école. Le premier enjeu est celui des refus individuels et de l'absentéisme. Rappelons d'emblée que toutes les formes d'absentéisme ne sont pas des refus d'école. Quelles en sont les motivations, les évolutions ? Quelles en sont les formes contemporaines ? Quelles réponses apporte l'institution scolaire ? Les républicains de la fin du XIX^e siècle avaient dans ce but réorganisé la collecte de statistiques, mais, très vite, ne rendent plus publiques les informations sur la fréquentation effective ; ils diffusent uniquement les données sur les inscriptions, une discrétion qui s'explique en réalité par la persistance de l'absentéisme⁸. Le deuxième enjeu est lié au premier mais porte sur une problématique plus large : il s'agit des résistances à l'offre de scolarisation. Quels sont les débats relatifs à l'obligation d'instruction ? Quelles sont les résistances à la prolongation de la scolarité au-delà de l'obligation scolaire ? Quels sont les obstacles rencontrés auprès des familles ou des autorités locales, par les diverses politiques d'incitation scolaire ? Cependant, le refus d'école n'est pas nécessairement un refus du principe de la scolarisation et peut concerner un refus de la forme et des normes scolaires, c'est-à-dire le refus de l'école telle qu'elle est, et se traduire alors, paradoxalement, par des contestations à l'intérieur de l'école ou la création d'écoles ou de dispositifs éducatifs alternatifs. Enfin, l'histoire des refus d'école n'est pas seulement l'histoire de ceux (individus, familles, groupes, mouvements) qui refusent l'école. Elle est aussi celle de l'école qui refuse ou marginalise certains types d'élèves. Cette histoire des exclus rejoint celle des rapports entre l'école et les différentes institutions ou organismes accueillant des enfants jugés non scolarisables (anormaux, délinquants, etc.).

8. Luc, J.-N. (1985), *La Statistique de l'enseignement primaire aux XIX^e et XX^e siècles. Politique et mode d'emploi*, Paris : Economica, p. 49-50.

Aucune étude n'avait jusqu'alors abordé, sur le temps long et selon une approche globale, les formes de refus d'école par les familles et les élèves, ni la situation des refusés d'école. Le point de vue privilégié était en effet celui de la psychologie, dans une perspective sociale et clinique, d'analyse du refus d'école des jeunes souffrant de phobie scolaire et abandonnant l'école⁹. Les travaux de recherche en sciences sociales abordant cette question l'ont ainsi fait de manière plus ou moins parcellaire dans le cadre de vastes études, y compris monographiques, sur l'histoire et la sociohistoire de l'école et de la scolarisation ou suivant des logiques disciplinaires, des approches chronologiques et des angles thématiques¹⁰, l'absentéisme scolaire et les contestations de l'ordre scolaire étant probablement les sujets les plus documentés et les mieux connus, en particulier pour la période 1880-1914.

Ces types de refus d'école figurent naturellement en bonne place dans cet ouvrage, quelques chantiers prometteurs ayant été (ré)ouverts. Par exemple, Sabria Benzarti prolonge l'étude du refus de la norme scolaire et des contestations multiples du régime disciplinaire des lycées¹¹ à travers l'exemple de la direction d'un établissement parisien de jeunes filles dans les années 1920-1930 (chapitre 8). Chantal Dhennin-Lalart explore les rythmes, les causes et les remèdes de l'absentéisme masculin dans les écoles primaires d'un territoire et d'un milieu social représentatifs de la France du premier

9. Brandibas, G. (2007), *Le Refus de l'école : six points de vue*, Paris : L'Harmattan ; Chiland, C. & Gerald Young, J. (1990) (dir.), *Le refus de l'école : un aperçu transculturel*, traduit de l'anglais par Noizet, Y., Paris : PUF.

10. Citons, outre les ouvrages signalés dans la bibliographie finale : Gavoille, J. (1981), *L'École publique dans le département du Doubs (1870-1914)*, Paris : Les Belles Lettres (Annales littéraires de l'université de Besançon, Cahiers d'études comtoises, vol. 30) ; Luc, J.-N. (1985), *La Statistique de l'enseignement primaire aux XIX^e et XX^e siècles, op. cit.* ; Peneff, J. (1987), *Écoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950*, Paris : L'Harmattan ; Nique, C. & Lelièvre, C. (1993), *La République n'éduquera plus. La Fin du mythe Ferry*, Paris : Plon ; Luc, J.-N. & Nicolas, G. (2006), *Le Temps de l'école. De la maternelle au lycée, 1880-1960*, Paris : Éditions du Chêne ; Grèzes-Rueff, F. & Leduc, J. (2007), *Histoire des élèves en France. De l'Ancien Régime à nos jours*, Paris : Armand Colin ; ainsi que le projet de recherche Proscief (le processus de scolarisation à l'épreuve de l'instruction en famille), dirigé par Philippe Bongrand, Magalie Boudoux, Séverine Colinet et Jean-François Nordmann, qui a notamment étudié les pratiques contemporaines de non-scolarisation dans les pays occidentaux dans le cadre d'un séminaire organisé en 2015-2016 au sein du laboratoire ÉMA (Éducation, mutations, apprentissages) de l'université de Cergy-Pontoise.

11. Thierce, A. (2001), « Révoltes de lycéens, révoltes d'adolescents au XIX^e siècle », *Histoire de l'éducation*, n° 89, p. 95-120. Signalons également la sixième journée d'études du cycle *Pour une histoire renouvelée des élèves*, organisé par le laboratoire CREHS de l'université d'Artois : « Ordres et contestations de l'ordre scolaire » (19 octobre 2018).

xx^e siècle (chapitre 2). L'un des points remarquables du chapitre 1, de Ronan Richard, intitulé « Guerre et refus d'école » est, à partir de l'exemple breton, de montrer de manière nuancée que la Première Guerre mondiale accentue l'absentéisme scolaire et introduit une certaine souplesse dans l'application du principe d'obligation scolaire. Afin d'en assurer la mise en œuvre, la loi de 1882 avait prévu la création d'organes de contrôle : les commissions municipales scolaires. Le chapitre 7 d'Angélique Blanc-Serra, André D. Robert et Jean-Yves Seguy revient sur leurs pratiques effectives et leurs difficultés sur un demi-siècle (1880-1930). Ce socle ancien subsistant dans le Code de l'éducation est analysé par Xavier Pons à travers la sociologie du débat public sur l'absentéisme scolaire des élèves en France de 1997 à 2016 et la controverse suscitée par la suspension/suppression des allocations familiales (chapitre 12).

Ce type de sanction financière a été institué pour la première fois par l'ordonnance du 6 janvier 1959¹², plus connue pour fixer l'âge de la scolarité obligatoire à 16 ans, dont l'application effective fut étalée jusqu'en 1967¹³. C'est dans ce cadre chronologique que Samuel BouSSION et Mathias Gardet interrogent de manière originale la notion de refus d'école, vue du côté des éducateurs spécialisés (chapitre 3). Alors qu'émerge au même moment la question du retard scolaire comme problème public, Ismail Ferhat et moi-même montrons dans le chapitre 9 comment la perception de difficultés éducatives spécifiques à la Picardie a conduit à créer un véritable *topos* – celui d'une population régionale en refus d'école, rétive à la scolarité et à la poursuite d'études – présent parmi les acteurs locaux comme chez les représentants de l'État. En effet, les résistances proviennent parfois de l'intérieur de l'appareil étatique et de l'institution scolaire. En attestent également les hésitations du ministère de l'Éducation nationale entre promotion et refus des alternatives pédagogiques exigeant une nouvelle forme scolaire dans les années 1970-1980 (Marie-Charlotte Allam, chapitre 10) ou entre éducation séparée et inclusion des élèves en situation de handicap – pour reprendre l'expression actuelle – des années 1960 aux années 1990 (Catherine Dorison, chapitre 11).

12. Ordonnance n° 59-45 du 6 janvier 1959 portant prolongation de la scolarité obligatoire, article 5. Voir sur ce sujet : Bedon, J. & de Chalup, A. (2007), « Allocations familiales et obligation scolaire : Sanction et soutien à la parentalité », *Informations sociales*, n° 140 (4), p. 112-119.

13. L'âge de la fin de la scolarité obligatoire a varié, de 13 ans (1882) à 14 ans (1936), puis à 16 ans (1959). En revanche, le point de départ de l'obligation est resté fixé à 6 ans pendant près de 140 ans (1882-2019).

La législation imposant par ailleurs une obligation d'instruction en laissant le choix aux familles entre une scolarisation (dans un établissement public ou privé) et une instruction assurée par la famille, deux chapitres dressent un panorama contemporain du *homeschooling* (Sylvain Wagon, chapitre 5) et de l'école privée hors contrat (Bruno Poucet, chapitre 6) : ils étudient la complexité et la pluralité de ces phénomènes, repérant notamment des refus de types idéologique et pédagogique, tout en montrant que leur croissance réelle masque un fait qui reste très minoritaire, malgré une forte médiatisation. C'est d'ailleurs sous cet angle que Yann Forestier analyse finement, dans le chapitre 4, la thématique de rejet de « l'école de papa » dans la presse généraliste d'information des années 1960 aux années 2000.

Si ce livre représente donc un aboutissement, nous sommes conscients des manques que cette publication entraîne inévitablement, mais il ne prétend ni à une exhaustivité illusoire, ni à être une hypothétique synthèse. Cependant, il apporte des premiers éléments de réponse et nous espérons qu'ils puissent constituer un espace de réflexion et être le prélude à un élargissement de celle-ci car, sans être un trou noir de l'historiographie, il reste beaucoup à dire et à écrire sur les refus et refusés d'école, un sujet qui reste sensible, sans doute aussi parce qu'il questionne les principes fondamentaux de notre système éducatif.

CHAPITRE 9. Le « retard culturel picard » : un refus d'école ? (1950-1980)	133
JULIEN CAHON ET ISMAIL FERHAT	
Les années 1950-1960 : un « sous-développement » scolaire excluant le refus d'école	135
Les années 1970-1980 : un refus « culturel » de l'école?	140
Conclusion	143
 CHAPITRE 10. L'Éducation nationale et le refus de la forme scolaire. Contrôler ou encourager les alternatives ? (1970-1981)	145
MARIE-CHARLOTTE ALLAM	
Institutionnaliser les refus de la forme scolaire : la création du statut d'établissement expérimental	148
<i>La Mission de la recherche pédagogique : expérimenter sous le contrôle de l'État (1970-1974)</i>	149
<i>Définir les alternatives scolaires légitimes</i>	150
L'expérimentation aux prises avec la forme scolaire	152
<i>Construire une nouvelle forme scolaire : les équipements intégrés de la Villeneuve de Grenoble</i>	152
<i>Des expérimentations trop alternatives?</i>	154
Conclusion	156
 CHAPITRE 11. De l'éducation séparée à l'éducation en commun. Les incertitudes de l'Éducation nationale face aux refusés d'école (1965-1990)	157
CATHERINE DORISON	
Les années soixante : une volonté d'extension des structures spécialisées	159
Premières remises en cause : rééducation contre orientation en classe de perfectionnement	161
Rénovation pédagogique et suppression des filières	163
Dans le second degré : décroïsonner les SES?	164
Réticences et résistances internes	165
Établissements spécialisés ou intégration scolaire?	167
Conclusion	169

CHAPITRE 12. Les refus d'école : un impensé politique ? L'exemple du débat public sur l'absentéisme scolaire en France de 1997 à 2016	171
XAVIER PONS	
Sociologie d'un débat public	172
Un débat en quatre temps	174
Une controverse omniprésente	176
Configuration d'une politisation	179
Conclusion : retour sur un impensé politique	182
Conclusion générale	185
YOUENN MICHEL	
Bibliographie	191
Éducation, scolarisation	191
Déscolarisation de la société, instruction à domicile	192
Déscolarisation, décrochage et échec scolaire	192
Absentéisme scolaire	193
Éducation spécialisée	193
Enseignement privé	194
Liste des sigles	195